



Monsieur Joël DUQUENOY
Président de la Communauté
d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2 rue Albert Camus
CS 20079
62968 LONGUENESSE CEDEX

Direction du
Développement, de
l'Aménagement et de
l'Environnement

Service Développement
Territorial

Dossier suivi par :

FAIVRE-PICON Fanny

Tél : 03 21 21 91 58
faivre.picon.fanny
@pasdecals.fr

Réf : DDAE/SDT/U – AC/LCT/FFP – AF_20210302_68026
Objet : Avis du Département – Plan Local d'Urbanisme de la commune de Delettes
– Modification simplifiée
Vos réf. : Votre courrier du 16 février 2021

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 16 février 2021, vous avez bien voulu adresser au Département, pour avis, les documents concernant la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Delettes.

La procédure a pour objet de modifier le contenu de plusieurs articles du règlement pour simplifier et faciliter l'instruction.

Après examen, je vous informe que ce projet n'appelle pas de remarque de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

ARRAS, le
30/03/2021
Pour le PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL,



Signé électroniquement par
Jean-Luc DEHUYSSER
DIRECTEUR DU POLE AMÉNAGEMENT
ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL